L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 25 MARS 1881.

Spectacles, Bals, &c.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Bureaux 6 h. 1/2.] [Rideau 7 h. 1/2.

SAMEDI, 26 MARS 1881.

Grande Matinée.

LA FIAMMINA,

Comédie en 4 actes de M. Mario Uchard.

Admission Générale....................50 cts.

DIMANCHE, 27 MARS 1881.

Bénéfice de M. Melina.

L'ASSOMMOIR.

20mars—

GRAND OPERA HOUSE.

SALVINI.

Lundi, 24 mars—LE GLADIATEUR.
Samedi soir, 26 mars—OTHELLO.

Représentations pour la seconde semaine:

Lundi—Dernière représentation de OTHELLO.
Mercredi—Seule représentation de HAMLET.
Jeudi—Dernière soirée de Salvini.
Samedi, matinée—SEULE MATINÉE de SALVINI. Le contrôle est maintenant ouvert.
23 mars—

GRAND OPERA HOUSE.

RÉCEPTION ENTHOUSIASTE DE
THE GUV'NOR
THE GUV'NOR
THE GUV'NOR
Succès sans précédent,
GRANDS ÉCLATS DE RIRE!!
YER 'AND, GUV'NOR, YER 'AND.
Vendredi et Dimanche Soir et Samedi en Matinée.
22 mars—

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—3m

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Suisse Touro.)

PAR UN ÉLÉVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moulés.

Je ferai les Photographies les meilleures et des derniers genres et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions plus raisonnables que jamais.

En égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas obtenu. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui méritèrent d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
Propriétaire
5 déc—6mois

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allemand Pierre	Harent Jacques Delphin
Astilles Mme Vve Germain d'	Helies Jean
Abadie Jean Marie	Hupin Léon
Ader Célestin	Hasqart Clodomir
Buisson Onésime	Janet Charles
Brulé la famille	Laporte Joseph
Bonnafous Stanislas	Lancande Mme
Boré Pierre	Labarrère Armand
Barte François	Lenfant Irenée Armand
Boyer Augustin	Lapiace Jean
Bounet Henriette	Lassus Jean Pierre
Biegel Joseph	Lavrisson Pierre Xavier
Clavette Pascal	Leriss Jean
Cornu le père	Longo Joseph
Cornillé Eugène	Mayer Albert
Crépieville Charles	Moulin Charles
Claverie Jean Marie	Marchal Félix
Castay Paul	Masse Jean Louis Etienne
Collin Dominique	Maria Charles
Dumestre Jean Marie	Mourrat-Maumus Louis
Dumesnil Benjamin	Mothe Eugène
Dufaut François	Marcel Joseph
Duthut Eugène	Missart Pierre Joseph
Dreyfus	Noé Jean Antoine
Drouet-Aran Michel	Nassans Jean Jacques Marie
Dumont Jacques	Ohoe François
Dutrey Jean Hippolyte	Peiffer Jean
Dauty François	Pomes Jean Bruno
Dobiasse Claude	Quentin fils
Duplan Pierre	Raymond Stéphanie
Duyeson Gérard	Roule Mme Vve
Ducos Pierre	Rossignol Maurice
Dangla Guillaume	Roger Henri
Fiala Julien	Stocklen Pierre
Fortassin Pierre	Schlieder
Fortier la famille	Scharff Edouard
Falque Jean Baptiste	Thonier Pierre Guillaume
Fouinies François	Tresch Vincent
Guichardet Auguste	Tesserand Jacques
Gautreau Henry	Trombert Edouard
Guyon E A	Vergnes Emile
Guinle Barthélemy Hippolyte	Vignaux Jean
Heurcelle Bernard	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
8mars—

GRAND DEPOT DE TAPIS
ET DE
TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.

Tapis Veloutés, Bruxelles, Ingrain, Tapisseries en tous genres, Toiles cirées anglaises et américaines, Linoléum anglais et américain, Nattes coco, Kuli et Napier. Tapis de chambres et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises et anglaises. Boîtes à chapeaux et jutes. Tapis. Rideaux de Dentelle Nottingham des derniers genres, etc.

Tapis Moquette avec Bordures. — Axminster, Moquette et Velours. Corps, Bruxelles, et tapisseries de 3 plis, Ingrain et 3 plis.

Corniches et Corniches à tringles, dernier genre de franges à boules.

Doreurs de toiles anglaises et américaines en toutes les grandeurs. — Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleurs et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

PRÊTS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant d'autres capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts en grand nombre.
9jan—1an

Spectacles, Bals, &c.

ST. CHARLES. — CE SOIR

Dimanche, 20 mars, tous les soirs, et le Mercredi et Samedi, en matinée.

HERMAN,
LE ROI DES PRESTIDIGITATEURS,
La Merveille du Dixneuvième Siècle.

104 MAGNIFIQUES CADEAUX 104 offerts gratis à chaque représentation.

Comprenant de belles robes en soie, montres en or, services à thé en porcelaine et en argent, et des centaines d'objets magnifiques.

VOYEZ LES Dans les vitrines de L. Grunewald, et de H. Offner, VOYEZ LES
VOYEZ LES No 374 rue Canal. VOYEZ LES

Prix habituels. Entrée, siège reservé, $1, (6 enveloppes); chambres 50 cts, (2 enveloppes); balcon 25 cts, (1 enveloppe). On peut retenir des places au contrôle dès aujourd'hui.
20 mars—1m

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Après cinq ans de succès autour du monde, il sera le bienvenu à son retour chez lui.
Engagement pour une semaine,
Matinées Mercredi et Samedi,
Commençant
Dimanche soir, 20 mars 1881.
Les Comédiens Américains Favoris

BAKER AND FARRON.

Secondés par une Troupe spécialement engagée
Dans leur comédie à grand succès,
—The—
EMIGRANTS,
Comprenant des morceaux choisis de Chansonnettes, Danses, Duos, Etc.
Lundi, 28 mars.
MARY ANDERSON.
19 mars—

DÉBALLAGE DE PRINTEMPS
CHEZ
GODCHAUX,
81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Cachimire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera ainsi durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,
EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.
LÉON GODCHAUX,
81 et 83, RUE DU CANAL.
13 mars—

Brasseries.

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis,
1er fév—81 1 an,DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGENE ERATH,
383.....RUE VILLERE.....383
Entre Esplanade et Chemin du Bayou
21 jan—81 1anDMJ

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel d'habiles cordonniers. C'est dû à l'énergie et à l'entreprise de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN
Fabrique de Chaussures du Sud
33 et 35 rue du Canal,
29 sept—6m à la Douane.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARÈS à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Maller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.
20 fév—1m

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
6mai—1an LEONORA FASS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$294,553 51	
Risques maritimes	23,682 42	
Risques de rivières	29,715 16	
Total des primes	$347,951 09	
Moins primes non acquises	88,524 00	
Primes nettes 31 mai 1880	$259,427 09	
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,435 53	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,203 87	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,627 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$229,085 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	24,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,600 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	90,490 14
	$690,513 53

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane, }
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES HARDY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, aux demandes, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Déclarant l'intérêt-dividende sans payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
R. M. TAYLOR	

15 juin—

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 12 AVRIL 1881.

LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE D.
GROS LOT:
$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 12 Avril 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des mandats sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage de $2 du

MARDI, 12 Avril 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

Fournissez garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Exécuteurs de Hugh Allison vs. Louisa Simpson, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2422—En vertu de deux writs de saisie et de vente, en date respectivement du 7 mars 1881, et du 14 mars 1881, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 19 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Joséphine, Baronne, Brainard et St. André, désigné par le No quatre, sur un certain plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, en date du 6 février 1871, en la possession de Patrick Coyle, duquel plan une copie est annexée, pour qu'on s'y réfère, à un acte d'hypothèque passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 27 février 1878; le dit terrain mesure trente-trois pieds sept pouces, rue Baronne, cent-dix-sept pieds huit pouces et six lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Joséphine, et le divisant du terrain No trois; cent quinze pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté opposé sur la ligne le divisant du terrain No cinq, sur le dit plan, et trente-trois pieds six pouces de largeur dans le fond, le tout d'après le dit plan; le dit terrain ici décrit, étant une subdivision de et composé des parties inférieures des premiers terrains désignés par les Nos quatre, cinq, six et sept, sur un autre plan dressé par le dit Louis H. Pillé, voyer, en date du 30 mai 1859, et déposé au bureau de D. I. Ricardo, ci-devant notaire en cette ville, étant annexé à un acte de vente de l'Association des Orphelins à St Joseph, C. Rees, passé pardevant le dit Ricardo, notaire, en date du 3 décembre 1859, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par feu Jeremiah Simpson, par achat de Andrew Downey, par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 4 avril 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—18,25, avril 1,8,14,19.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louisiana Cotton Tie Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2348.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Delta, Lafayette et Girod et désignés comme lots numéros quatre, cinq, six, sept et huit de l'îlet No 4, sur un plan fait par L. H. Pillé, voyer de ville, en date du 21 mai 1868, et déposé pour référence en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Delta, ainsi que sur la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et trois pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de Mme Joséphine H. Ames par acte passé pardevant A. Héro Jr, notaire, le 3 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11,18,25, 1,8,12 avril

Succession de Henry Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1013 — En vertu d'un writ de fieri facias contre John Ponstein et en faveur des parties adverses Adam Kuntz, Annie Kuntz, femme de Frank Kathman, et Ottilia Kuntz à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un dans l'îlet numéro trente-deux, borné par les rues Morales, Urquhart, St. Antoine et Bagatelle sur un plan dressé par Charles C. Crawford, le 28 mars 1855, le dit lot de terre mesure, au pied français, soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de quatre-vingt sept pieds deux pouces quatre lignes et neuf points, entre lignes parallèles, et en outre faisant face à la rue Morales; le dit lot forme l'encoignure des rues Bagatelle et Morales, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété que John Ponstein a acquise par achat de Frederick Kron, par acte pardevant Joseph Cohn, notaire, en date du 26 août 1865, enregistré au bureau des transferts, livre 89, folio 257.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18,25,1,8,14,19 avril

Mme Anne Markey exécutrice vs Michael Cogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2512.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa ou Gallioppe, Peori et Delord, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par H. Molhausen, ingénieur civil, en date du dixième jour de janvier 1847, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, au pied anglais, vingt et un pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Francis Cuneo par acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire, le 22 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 mars—16,23,30,6,12,16 avril

Charles A. Denis vs John Garland Selden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2415.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 5 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Kerlerec. Le dit lot mesure vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Kerlerec, sur cent quatre-vingt-quatre pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, cent soixante-dix-sept pieds deux pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Derbigny et vingt-huit pieds cinq pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une ligne oblique. Acquis par le défendeur par achat de Emile Bouny, conformément à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 17 janvier 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Un montant comptant suffisant pour payer la réclamation du demandeur c'est-à-dire la somme de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 17 janvier 1880 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le principal et intérêt de la dite réclamation du demandeur pour honoraires d'avocat et les frais du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété devant être vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, daté du 17 janvier 1880 payable à deux ans de date avec intérêt à 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement; il devra aussi assumer toutes les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque, ne pas aliéner, et devra payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et le reste du prix d'adjudication, si reste il y a, comptant sur les lieux, et en cas que le prix offert de la propriété fut, déduction faite des susdits frais, honoraires et taxes, moins que le montant de la réclamation du demandeur comme il est montré plus haut, et du billet qui devra être assumé comme plus haut, alors l'acquéreur devra payer au comptant la susdite réclamation du demandeur et assumer le susdit billet au prorata du montant de la balance de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—2 avril

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marie Chedome, veuve en première noce de Louis Brisemontier, en seconde noce de Christophe Dubourg, et femme décédée de Jacques Cornu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 377 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jacques Cornu, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mars—16,20,25

Succession de Johann Müller et de Mme Clara Müller, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2648— Division — Attendu, que Louisa Müller a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Johann Müller et de Mme Clara Müller, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mars—16 20 25

Succession de Joseph W. Stanton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2645.—Division — Attendu que P. S. Wiltz, Administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Joseph W. Stanton, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mars—16,20,25.

REUNION DE CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 2607.—W. Cogan & Sims contre leurs créanciers.

LES créanciers et toutes les personnes intéressées, sont prévenues qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire aura lieu chez Andrew Hero jr, notaire, le 1er avril 1881 à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur le choix d'un syndic pour les plaignants.
Par ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour. Nlle-Orléans ce 16 mars 1881.
E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
16mars—25, 1er avril.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Henry Freilsen vs A. P. Kip.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2563.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 26 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, d'une forme irrégulière, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, anciennement Jersey, Laurel, Joséphine et St-André et mesurant quatre-vingt-neuf pieds huit pouces de face à la dite rue Annonciation sur une profondeur, du côté le plus près de la rue Joséphine, de cent quatre-vingt-dix pieds et du côté vers la rue St-André, de cent trente pieds; à cette profondeur la dite portion de terre s'ouvre de vingt-huit pieds six pouces vers la rue St-André et elle a une autre profondeur de soixante pieds à la ligne du fond qui mesure cent seize pieds dix pouces de largeur. Le tout selon un plan annexé à un acte ci-dessous mentionné. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent. Acquise par le défendeur par achat de Henry Freilsen par acte passé par devant John Bendernagle, notaire, le 9 novembre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1° Un montant comptant suffisant pour payer la portion de la réclamation du demandeur, c'est-à-dire la somme de seize cent vingt-cinq piastres ($1625) avec intérêt, au taux de huit pour cent par an de novembre 1878 jusqu'à parfait paiement, étant le billet de ($1625 00/100) en date du 9 novembre 1878 payable deux ans après date, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation du demandeur pour honoraires d'avocat, et les frais de procès de la vente et les taxes dues sur la propriété devant être vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement des billets à ordre suivants, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés en date du 9 novembre 1878, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, à savoir:

Un billet pour $1625 payable un an après date, sujet à un crédit de $383 payé le 9 novembre 1879, à quelle date le paiement du dit billet a été prolongé au 9 novembre 1881.

Un billet pour $1625 payable trois ans après date, du 9 novembre 1881, et un billet pour $1625 payable quatre ans après date, dû le 9 novembre 1882.

Et aussi assumera toutes les obligations de l'acte de vente et d'aliéner pas l'hypothèque, etc.

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux, et dans le cas où l'enchère offerte pour la propriété serait, après déduction faite des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec l'intérêt comme il est indiqué plus haut, et les billets devant être assumés comme spécifié plus haut, alors après le paiement des dits honoraires, frais et taxes au comptant, le reste du prix d'adjudication devra être réparti au pro rata entre cette partie de la réclamation du demandeur, actuellement due et les plus dits billets décrits en second lieu plus haut; le pro rata échéant à la réclamation du demandeur actuellement dû sera payé en argent, et les autres montants au pro rata échéant aux divers billets décrits en second lieu plus haut, devront être assumés par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mars—31,7,14,21,26 avril.

Lafayette Fire Insurance Co, of New Orleans vs. James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1797—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 26 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le faubourg Delassize, dans le Quatrième District de cette ville, étant le lot Numéro deux de l'îlet Numéro vingt qui est borné par les rues Plaquemines, maintenant Cotton, Plaisance, Prytanée et Toledano, conformément à un plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, le dit lot Numéro deux, mesure cent sept pieds et six pouces et demi à la rue Plaisance, la même largeur à la rue Toledano, sur une profondeur de cinquante trois pieds sur la ligne qui le sépare du lot Numéro un, et quarante-cinq pieds onze pouces sur la ligne de division du lot Numéro trois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mars—25,31—avril 7,14,21,26.

H. P. Koch vs. Walcott A. Strong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1308—En vertu d'un writ de fieri et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 2 avril 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir

Le tout et particulièrement les certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le bourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, St Charles, (anciennement Nayades) Cours et Carondelet, (anciennement Apollo) qui était une subdivision de l'îlet numéro cent quarante sur le plan original du dit faubourg Livaudais qui était alors borné par les rues Nayades, Hiléma, Apollo et Washington; à savoir:

Premièrement—Ce certain lot de terre désigné par le numéro trente-trois sur un plan dressé par Kuell et Werner, architectes, en date du 4 février 1848, et déposé pour référence en l'étude de G. Mc Stringer, alors notaire en cette ville, et à la dite rue Washington sur une profondeur de cent deux pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Une certaine portion ou pièce de terre adjacent au susdit dépôt en le côté le plus près de la rue Carondelet et mesurant trente pieds de face à la dite rue Washington sur une profondeur de cent dix-sept pieds et deux et sept lignes, entre lignes parallèles, la dite portion de terre étant composée en prise de l'extrême fond de plusieurs lots désignés par les numéros 29, 30, 31 et 32 sur le susdit plan fait par Kuell et Werner, architectes, qui est désigné comme plan No 52.

Troisièmement—Une certaine portion ou morceau de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Coursy sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds et un pouce, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à la ligne de l'arrière du susdit lot désigné, décrit, et étant désignée par les lettres B, C et D sur un plan attaché à un acte pardevant James Graham, notaire en cette ville, en date du 10me jour d'avril 1860, et composé d'une partie de l'extrême fond de plusieurs lots numéros 26, 27 et 28 sur le susdit plan fait par Kuell et Werner, architectes, à qui il le 20 octobre 1877 de Mme O. F. Hunsaker, par acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2mars—2 9 16 23 30 avril

Dans l'affaire de la succession de Jacob Klees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1810.—En vertu d'un ordre de vente et jugement rendu le 21 janvier 1881 et signé le 7 mars 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 9 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville sur la rue de la Levée entre celles Montegut et Clouet, mesurant vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot No deux et cent quatre pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No quatre. La dite propriété a été acquise par Jacob Klees par achat de la succession de Nicholas Galendor par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le trente-unième jour de mai 1870.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30 avril 6 9

Randolphe F. Theurer vs. Mme Katharina Tellenbach femme de F. Moerer et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2197.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 26 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues Indépendance, Amour, Pauline et Craps, sur un plan dressé par Joseph Pillé, anciennement voyer de ville. Le dit lot mesure (au pied américain) comme suit; le lot numéro six, quarante-cinq pieds huit pouces de face à la rue Indépendance sur une profondeur de quatre-vingts-quinze pieds; le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Indépendance et Amour, quarante-cinq pieds huit pouces de face à la rue Indépendance sur une profondeur et face de quatre-vingt-quinze pieds à la rue Amour.

Lesquels lots de terre ont été achetés par feu Pierre Tellenbach durant la communauté qui existait entre lui et Mme Katharina Tellenbach (défenderesse) sa veuve survivante, de la succession de Johannes Yantal, conformément à un acte passé le 29 juillet 1851, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, et maintenant appartenant à la défenderesse Mme Tellenbach de la manière suivante, à savoir:

Une moitié en sa capacité d'associée survivante dans la susdite communauté et l'autre moitié en sa capacité de légataire universelle de son mari décédé, en vertu de ses dernières volontés par testament exécuté le 21 janvier 1862, pardevant le dit Ducatel, notaire et dûment homologué, en laquelle capacité la dite défenderesse a été reconnue et comme telle a été mise en possession de la susdite propriété, par ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 20 février 1865, No 18,814.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—2,9,16,23,26 mars

VENTE DE CONSTABLE.

A. Lhriman vs Maurice Levy.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 717—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 93 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 4 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano, un lot de meubles, selon l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire portant le titre et le numéro ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable.
28 mars—29 —4 avril

LUCE QUEYROUZE. OSCA RBO

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

AUX MAGASINS BLEUS,

Coin Vieille-Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.
6 juil, 80—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Joseph Ritter, tuteur datif, vs. succession de Louis Faessel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2483. — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magasin, Troisième, Constance (ci-devant Live Oak) et Quatrième, désigné par le numéro "Un", sur un certain plan dressé par Mollhausen, architecte, le 23 décembre 1844, mesurant trente un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent dix pieds six pouces de profondeur et de façade rue Troisième.

2° Un autre certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Quatrième District, dans le même carré où se trouve la propriété précédemment décrite, et désigné par le No (2), trois, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 23 février 1855, dressé dans le bureau de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, comme plan No 2; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent-dix pieds six pouces de profondeur.

3° Un autre certain terrain avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le même district et dans le même carré et second lieu, sur un plan dressé par H. Mollhausen, voyer, le 23 décembre 1844, déposé comme plan No 4 dans le livre des plans de D. I. Ricardo, ci-devant notaire; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur une profondeur de cent dix pieds six pouces.

Etant les mêmes propriétés que le dit Louis Faessel acquit de Anthony Ritter par acte pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le 31 août 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 23.

Alden McLellan vs. Dame Sarah E. Dane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2606—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros "Neuf," "Dix" et "Onze," dans le carré borné par les rues Tonti, St-Pierre, Rocheblave et Promenade Carondelet, et mesurant, chacun trente-six pieds de face rue Tonti, et même largeur à l'arrière plan, sur la profondeur suivante, savoir: Terrain numéro Neuf, cent quatre-vingt-treize pieds trois pouces trois lignes sur la ligne du côté de la Promenade Carondelet et cent quatre vingt trois pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du côté du terrain numéro Dix.

Le terrain No dix a la même profondeur, c'est-à-dire, cent quatre vingt-trois pieds sept pouces et cinq lignes du côté du terrain No "neuf," et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes du côté du terrain No onze.

Le No onze a cent quatre-vingt quatre pieds dix pouces et une ligne de profondeur du côté de la rue St-Pierre, et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes de profondeur de l'autre côté. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de George Lombard et les héritiers de Marianne Durand, épouse défunte du dit George Lombard, par acte passé par devant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 21 mars 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—avril 5,12,19,23

Marie Desfarges vs. Louisa Chouti, femme de A. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2510 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, lequel dit lot forme presque la totalité d'un lot désigné par le No quatre de l'îlet No soixante et un compris entre les rues Robertson, Villeré, St-Philippe et Ursulines, et mesure (au pied américain) vingt six pieds de face à la rue Villeré, trente-trois pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne oblique du côté vers la rue Ursulines, et cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur une ligne droite du côté vers la rue St-Philippe, le tout selon un plan annexé à un acte d'achat ci-après mentionné dont il doit présent défendeur dans la même propriété qu'il a acquise par le dit défendeur de Chas. I. Morin par acte passé pardevant C. N. Poulson, notaire, le 7 mars 1873.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, et désigné comme lot numéro treize, sur un plan dressé par L. H. Pillé, en date du 21 mars 1855, et le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; laquelle dite propriété appartient au dit défendeur comme légataire universel de Myrtile Courcelle, selon les procédures dans l'affaire de la succession No 35,262, du docket de la Deuxième Cour de District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mars—23,30—avril 5,12,19,23.

Merchant Mutual Insurance Co, vs. Succession de Mme veuve E. Desrayaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2432—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Remparts, mesurant (au pied français) soixante pieds de largeur sur la ligne parallèle avec la rue Bourgogne et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de la rue Douane, laquelle dite portion de terre figure comme part d'un plan annexé à un acte passé pardevant Louis Caire, notaire en cette ville, le 28 avril 1849, laquelle dite portion de terre forme une partie d'un lot de terre désigné par le No 44, sur un plan dressé par J. Thompson, en date du 25 juillet 1831.

La dite propriété appartenait à Mme Mme Catherine Desrayaux, pour l'avoir acquise de la manière suivante, à savoir: La moitié indivise de cette propriété ayant été par elle acquise avec feu Adrien Benoît Joseph Desrayaux, son mari, et pour avoir acquis de la dite propriété conjointement et avec son dit mari de John P. et Jacob C. Wiltz, conformément à un acte passé pardevant Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, le 28 avril 1849, et l'autre moitié indivise pour en avoir hérité de son fils Adolphe Desrayaux comme son seul et unique héritier, dûment reconnu comme tel et mise en possession par un ordre de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse, signé le 18 septembre 1877, enregistré dans l'affaire de la succession du dit Alphonse Desrayaux, No 39775 du docket de la dite Cour et la dite moitié indivise de la dite propriété appartenant au dit Adolphe Desrayaux comme seul héritier de son père Adrien B J Desrayaux, décédé, comme il appert en se référant aux procédures qui ont eu lieu dans l'affaire de la succession du dit Adrien B. J. Desrayaux, No 1594, du docket de la dite ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,16.

Léon Godchaux vs Charles E. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1841—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre et un demi lot de terre, situés dans le faubourg Avart, Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept; le demi lot étant une partie du lot désigné par le numéro cinq et contigu au dit lot numéro six, dans l'îlet marqué E qui est compris entre les rues Front, Robert et Upperline et le fleuve Mississippi, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots numéros six et sept, mesurent chacun trente pieds et neuf lignes de face à la dite rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles, et la dite moitié du lot numéro cinq touchant le lot numéro six et mesure quinze pieds cinq lignes et demi de face à la dite rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles (le tout au pied américain) conformément à un plan fait par William Forshey, voyer, et déposé sous le No 9 à l'étude de C. C. Ladreyère alors notaire en cette ville, ensemble avec les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent. Acquis par le défendeur ci-dessus par achat de Charles Raymond, suivant acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 12 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—Avril 5,12,16

Emile Bouny vs Veuve M. L. Ruding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2238.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situés dans le Sixième District de cette ville, et désignés par les numéros douze et treize, dans l'îlet numéro vingt, qui est borné par les rues Live Oak, Magasins, Berlin et Milan, conformément à un plan du Faubourg Bel Bouligny déposé en l'étude de H. Madden, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par échange avec Jean Marie Herse, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire en cette ville, le 21 octobre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28fév—26—5,12,19,26,29

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les taxes de l'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont vendues aux adjudicataires de mauvaise foi.

JOHN T. DUFOUR
Passage de la Bourse

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Installations de magasin, comptoirs, ferblancs, boîtes à thé, boîtes vides, balances, etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, 46 rue Royale —VENDREDI, 25 mars, à midi, il sera vendu aux Nos 225 et 227 rue Decatur, entre celles Dumaine et St Philippe—

Le contenu du dit magasin comprenant en partie les objets ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
25 mars—1t

Meubles de chambre à coucher, etc., pour le compte de qui il appartiendra.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, VENDREDI, 25 mars 1881, à 11 heures A. M., seront vendus, rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe, pour le compte de qui il appartiendra, des meubles de chambre à coucher et d'autres, sauvés d'un récent incendie.
Conditions comptant 24mars—

Propriétés de valeur dans le Second District.

No 53 rue Quartier, entre Royale et Chartres.

No 107 rue St-Philippe, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Joseph Claude Brion.

No 2138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4, situé dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Esplanade et Chartres, sur un plan de J. Pillé en date du 4 mai 1826 et attaché à un acte passé pardevant Ch. De Armas, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesurant 42 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 91 pieds 7 pouces sur la ligne de division du lot No 3 et de 89 pieds 1 pouce sur la ligne de division du lot No 5, et 42 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis, 3 ont 6 grandes chambres au rez-de-chaussée, 6 chambres à l'étage supérieur, et une grande chambre dans l'attique de chaque côté, une cuisine en briques à 2 étages, en tout ayant 4 chambres, le tout couvert en ardoises, hydrant cour carrelée, citernes, etc., de chaque côté et gaz par tout. Cette propriété porte le No municipal 53, de la rue Quartier.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Bourgogne et Dauphine, mesurant au pied français 30 pieds 8 pouces de face rue St Philippe, 90 pieds de profondeur d'un côté, une première profondeur d'environ 44 pieds 4 pouces de l'autre côté, de la rétrécissant environ 8 pouces à angle droit et puis s'étendant à une profondeur d'environ 31 pieds 8 pouces à l'arrière plan, qui mesure 30 pieds parallèle à la rue St Philippe. Les améliorations consistent en une maison double en briques avec mansarde pour habitation, ayant 2 chambres, 1 cabinet et une grande mansarde de chaque côté, une cuisine en briques à deux étages, avec 2 chambres de chaque côté, cour carrelée, hydran, citernes, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, le tout couvert en ardoises et en bon état, et porte le No municipal 107 rue St Philippe.

Conditions—Un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et devant contenir toutes les clauses habituelles relativement au paiement de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et relativement à l'assurance et au transfert des polices. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes pour l'année 1881, et seront le privilège de payer tout le montant au comptant. Un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12mars—12,19 26—2,9,16 avril

PAR B. ONORATO.

Résidence de valeur à deux étages, rue Robertson, entre celles Bienville et Conti.

Propriétés sur la rue Gasquet, entre celles Miro et Galvez; sur la rue Conti, entre Miro et Galvez; sur la rue Miro, entre Douane et Bienville; sur la rue Bienville, entre Roman et Derbigny.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, le 2 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bienville, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet No 35, borné par les rues Robertson, Villeré, Conti et Bienville, désigné comme lot No 1, mesurant 23 pieds de face sur la rue Robertson sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages et une cuisine en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 479 borné par les rues Gasquet, Palmyre, Miro et Galvez, le dit lot est désigné par le No 3 et mesure 28 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 108 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre dans l'îlet 20 borné par les rues Conti, St-Louis, Miro et Galvez, le dit lot est désigné par le No 13 et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre dans l'îlet No 22, borné par les rues Miro, Galvez, Douane et Bienville, le dit lot est désigné par le No 11 et mesurant 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 130 pieds 10 pouces et 7 lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à deux étages, dépendances, etc.

5° Un certain terrain de terre, dans l'îlet No 31 borné par les rues Bienville, Douane, Derbigny et Roman, désigné par le No 13, et mesure 27 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 80 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double maison en bois à deux étages de largeur faisant face à la rue Bienville.

Termes—La moitié comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans pour billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, les bâtisses devant être assurées et les polices d'assurance transférées aux acquéreurs devront payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant en litige, les acquéreurs assumeront en sus des prix d'adjudication toutes les taxes dues et payables en 1881, ainsi que la taxe de dessèchement si elle est due.

Les acquéreurs devront payer au moment de la vente 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans aux frais de l'acquéreur. Voir les plans à la Bourse
13 mars—13,20,27—avril 2.

Propriété rue St Bernard, entre Marais et Villeré.

Succession de Veuve Joseph Foster.

No 1972. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI 26 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 7 mars 1881, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 15 du carré No 9, compris entre les rues Plauché (maintenant Marais,) St Bernard, Laharpe, Villeré et Columbus, mesurant 30 pieds de face à la rue St Bernard, sur 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16, 107 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 30 pieds 1 ligne de largeur au fond d'où il est séparé du lot No 21, le tout au pied américain, d'après un plan de A. d'Hémécourt, daté du 18 décembre 1847 et déposé au bureau de A. Mazureau, ci-devant notaire en cette ville.

Un morceau de terre dans le même carré désigné par le No 6 sur un plan de D'Hémécourt, le 18 décembre 1856, annexé à l'acte passé par devant Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesurant — au pied américain — 30 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5, 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 7, 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 30 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 15.

Un certain lot de terre dans le même carré désigné par le No 5, sur le même plan, en date du 18 septembre 1856, le dit morceau de terre, au pied américain mesure, 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, 31 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4, 52 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos 6 et 7, 61 pieds 1 pouce et 4 lignes de l'autre côté. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits lots.

Les trois lots ci-dessus désignés seront vendus ensemble.

Cette vente étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus sera vendue pour ce qu'elle rapportera, avec douze mois de crédit. L'acquéreur devra donner son billet avec une bonne sécurité solvable, garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur, huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les bâtisses devront être assurées et la police transférée; en cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent d'honoraire d'avocat sur le montant réclamé. L'acquéreur aura à payer au moment de l'adjudication (la somme de $175) pour frais d'impression, d'encanteur, etc., lequel montant sera déduit du montant de la vente.

Acte de vente pardevant S. Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur et il devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881.
8 mars—8 17,26.

Résidence de valeur sur la rue Annette entre celles Girod et Unquhart.

Succession de Joseph Alcina.
No 2265.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1881, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart, St-Antoine, formant une partie du lot No 406 de l'îlet No 40. Le dit lot mesure au pied français 15 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1881, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12,26, avril 2,9.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

510 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO — Encanteurs, Il sera vendu VENDREDI, 25 mars 1881, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

510 caisses bottes, souliers et brodequins,
Formant un bel assortiment
Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville
Conditions à la vente. 25mars

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente positive, le propriétaire se retirant de ce genre d'affaire.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 31 mars 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Morale et Reynes, derrière l'ancienne raffinerie, près du couvent des Ursulines.

La vacherie de M. F. L. Duplessis, ancienne laiterie de Baramotta, et se composant de:

20 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

2 mulets, 2 juments, 1 charrette à lait, bidons, harnais et toutes les ustensiles de la vacherie.

Aussi:

La propriété habitée par le vendeur, laquelle se compose de cinq lots de terre et forme l'encoignure des rues Morale et Reynes, mesurant 140 pieds de face à la rue Morale, sur une profondeur de 121 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une étable pouvant contenir 20 têtes d'animaux, la maison contient deux chambres, cuisine, citerne, puits, etc., etc.

Conditions—Pour la vacherie, jusqu'à $150 comptant de $150 à $300 six mois et au-dessus de $300 neuf mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. Pour la propriété foncière 1/3 comptant, balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage. 26 mars—27, 29, 30,31

Magnifique résidence en bois à deux étages, No 135 rue Washington, située dans un voisinage charmant.

Splendide résidence à deux étages, rue Amelia, entre les rues St-Charles et Apollo, faisant face à l'ancienne propriété de Jos. Hernandez et située dans un quartier des plus agréables.

Terrain et écurie rue Gallatin, près de l'Hôtel des Monnaies.

Trois lots de terre contigüs, avec bâtisses, encoignure des rues Perdido et Galvez.

Succession de Onézime A. DeBouchel.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 203.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 février 1881, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession savoir—

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier lequel dit terre mesure 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin sur 72 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur d'un côté, 70 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur de l'autre côté et 25 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une étable, hangar, etc.

Trois lots de terre contigus situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 14, 15 et 16 de l'îlet No 9 compris entre les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez.

Le lot No 14 forme l'encoignure des rues Perdido et Galvez et mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Galvez. Ensemble une maison en bois retirée de la rue de quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., divisée en deux corps de logis.

3° Le lot No 15 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois retirée de la rue, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c., divisée en deux corps de logis.

4° Le lot No 16 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une maison en bois No 310 couverte en ardoises ayant quatre chambres cuisine à deux chambres citerne et lieux d'aisance, cour carrelée, &c., &c., le tout divisé en deux corps de logis.

5° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Washington, Live Oak, Seventh et Magasin, lequel portion de terre est désignée par les Nos 18, 19, et une partie du lot No 17 et mesure 125 pieds 9 pouces de face à la rue Washington sur 125 pieds de profondeur. Ensemble avec cette magnifique résidence de famille, à deux étages, No 135 rue Washington, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée corridor, double salon, salle à manger, office, cuisine, chambre de bain et à l'étage deux chambres à coucher, cabinets, etc. Ensemble deux hangars, cours, écurie, remise et dépendances, etc. Il y a aussi dans la cour des installations pour le gaz, à l'eau, le tout en parfait état.

6° Les deux lots indivis de cinq lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 36 compris entre les rues St Charles, Amelia, Apollo et Peniston, désignés par les Nos 5, 6, 7, 15 et 16. Lesquels lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le No 5: 26 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Amelia, sur une profondeur de 105 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne qui les sépare du No 6.

Le lot No 6: 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Amelia, 23 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 105 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne du côté du No 5 et de 105 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du No 7.

Le No 7: 23 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Amelia, 23 pieds 6 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du No 6 et de 104 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne opposée.

Le No 15: 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Peniston, 30 pieds 9 pouces 4 lignes dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du côté de la rue Apollo et de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16: 31 pieds de face à la dite rue Peniston, 33 pieds 5 pouces 6 lignes dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 15, et 105 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble avec la splendide et élégante résidence de famille, avec colonnade sur le côté, construite dans le centre du terrain et en bonne partie, ayant rez-de-chaussée une magnifique galerie, deux salons, une salle à manger, vestibule, cuisine et deux offices, et à l'étage cinq chambres à coucher et l'étage supérieur, grenier etc. au-dessus de la façade au premier étage une cour. Jolies cheminées en marbre blanc dans les appartements du bas et dans ceux du haut, jardin d'agrément, hangar, écurie, citerne, cour carrelée, etc. Le tout se trouve dans le meilleur état.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Moitié comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs seront tenus de maintenir les bâtisses assurées pour leur pleine valeur jusqu'au paiement définitif des dits billets et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des dits billets et finalement paieront les honoraires fixés à cinq pour cent dans le cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des susdits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles cette année, (1881).

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
1er mars—1, 5, 12, 19 26, avril 2.

Grand terrain vacant encoignure des rues Dumaine et Dorgenois. Vente pour effectuer un partage. Eugène d'Hérété vs Pierre Ader et al. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1824.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division E en date du 23 décembre 1880, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Rocheblave et Dorgenois, lequel lot de terre formant encoignure aux rues Dumaine et Dorgenois, mesure 66 pieds de face à la rue Dorgenois sur 39 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Dumaine.

Le tout conformément au plan à la Bourse.

Conditions.—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet. Les taxes pour l'année 1881 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente
27fév—mars 5 12 19 26 et avril 2

PAR GEO. PEARSON.

Vente positive d'une propriété de valeur à l'encan, propriété élégante, désirable et rémunératrice, formant l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine. Une réel demeure charmant dans le Sixième District, avec six lots de terre, cottage à Carrollton.

Succession de Mme Caroline Mentz, No 1095. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO PEARSON, encanteur—Bureau No 90, rue Camp, il sera vendu, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—

1° Ce grand magasin en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, convenable pour une grocerie ou manufacture, ayant 13 chambres, un long corridor, ainsi qu'une nouvelle galerie près du chemin de fer et le Bassin, sur un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la rue Euphrosine, entre lignes parallèles.

2° Le cottage-résidence désirable, consistant en une maison bien construite avec six grandes chambres, le terrain No 14, 30 pieds de face rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds, et les lots Nos 15 à 19 inclusivement, chacun 30 pieds de face rue Clinton, sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces, le tout compris dans le carré No 57, borné par les rues Clinton, Hilary, Pearl et Commercial; les dits terrains sont bien remplis avec des arbres fruitiers et d'autres, et était auparavant la résidence du Dr Marsden.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le 7me District de l'ancienne ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 6 et 7 dans le carré No 21 D et bornés par les rues Seconde, Hampson, Washington et Burdette, les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face rue Seconde, sur 122 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Conditions—Comptant—L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY.

Elégante résidence de famille dans la rue de l'Esplanade, en excellent état pour être occupée immédiatement.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 9 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan—

L'élégante résidence de famille No 50 rue de l'Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Quartier. La propriété comprend deux terrains mesurant, le premier 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 112 pieds environ de profondeur, plus ou moins et l'autre terrain 21 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à trois étages, parfaitement construite et finie avec élégance, contenant un grand vestibule, un beau salon à arche, bibliothèque, salle à manger en octogone, office, cuisine et chambre de blanchissage à rez-de-chaussée; vestibule et trois chambres à coucher bien exposées à la lumière, aux deux étages supérieurs, jardin sur le côté et dans le fond, large balcons en fer, cour pavée, gaz, cuve, water-works etc. La propriété est sans égale comme résidence agréable et aristocratique.

Conditions—Un quart ou plus, comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat transfert de police d'assurance, et obligation par l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Bendernagel, notaire.
19 mars—19,25,26,27—2 avril jusqu'à la vente

Le cottage-résidence double coin nord-ouest des rues Quartier et St-Claude.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 2 avril 1881 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

Le cottage de résidence double, faisant face au coin nord ouest des rues Quartier et St Claude, dans le carré borné par les rues St-Claude, Quartier, Tremé et Esplanade. Il porte le No 319 de la rue St Claude et 163 rue Quartier. Voir le plan à la vente pour les dimensions du terrain.

Conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt. 5 pour cent honoraires d'avocat. Police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.
19 mars—20,25 au jour

Propriété - résidence dans le Second District.

Le cottage en bois rue St-Philippe, entre les rues Roman et Derbigny, et la maison en bois à deux étages, No 179, rue St-Pierre.

PAR C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue du Camp — SAMEDI, 26 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan.

1° Le joli cottage en bois No 264 rue St-Philippe dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Roman, renfermant 4 chambres dans le principal corps de logis, cuisine à avec deux chambres, cuve et jardin dans le fond. L'Eglise Ste-Anne est à environ un îlet de cette propriété.

2° La maison en bois à deux étages No 179, rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, St Claude et Tremé. Le terrain mesure 33 pieds de face à la rue St-Pierre, sur pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Conditions. Un tiers ou davantage comptant au choix des acquéreurs et le reste à un crédit de 1 ou 2 ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat transfert des polices d'assurances, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant les notaires désignés par l'encanteur.
12 mars—12,13, 19, jusqu'à la vente.

VENTE IMPORTANTE
de

Propriétés de choix dans les Deuxième, Troisième et Sixième districts, comprenant des magasins, des maisons de résidences et bâtisses dans les rues Esplanade, Bourbon, Decatur, St-Claude, Dumaine, Douane et Magazine.

Le tout à des conditions faciles et à long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 9 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La résidence en briques à deux étages, No 124 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Remparts et Bourgogne. Le lot mesure plus ou moins 31 pieds 6 pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Elle se compose de salon, salle à manger, office, cuisine, écurie, dépendances, etc., à rez-de-chaussée et sept chambres, corridor et vérandah au deuxième étage. Cette propriété est dans le voisinage des chars de la rue Esplanade, et est une localité très populaire.

Deux maisons à l'anglaise bien avec installations pour chevaux et eau fraiche.

2° La résidence en briques à deux étages, située rue No 257 rue St-Claude, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St Philippe et Ursuline. Le lot mesure 32 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 125 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles. Elle se compose de salon, salle à double arche, élégamment avec corridor, salle à manger, cuisine, office, etc., au premier étage 6 chambres et chambre de bain au deuxième étage. Le vestibule, cabinet, chambre à bain au 2me étage et chambre corridor et cabinet dans le 3e étage, vérandah, cour pavée, cuve et gaz.

3° La résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues St Claude et Kerlerec, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Kerlerec, Remparts et Columbus. Le lot mesure 20 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 74 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Kerlerec. Le pied 5 pouces de profondeur sur l'autre côté et 26 pieds de largeur dans le fond.

4° La résidence en briques à un étage, désignée par le No 163 de la rue Douane, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourgogne et Dauphine. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces, comprenant 4 chambres et une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres. Le lot est désigné par le No 22.

5° La résidence en briques à un étage avec dépendances, désignée par le No 111 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Remparts Bourgogne, St Louis et Toulouse. Le lot mesure 45 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, comprenant salon, salle à manger, corridor, 3 chambres, à coucher dans le corps de logis, 4 chambres et dépendances dans la cour, cuve et cour pavée.

6° La résidence en briques à deux étages avec attique désignée par le No 44 de la rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine Ste-Anne, Royale et Chartres. Le lot mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 10 pouces et 1 ligne en lignes parallèles. Elle se compose de corridor, salon et salle à manger, cuisine, office et chambre à laver au premier étage, 5 chambres, cabinet et corridor au second étage, et 3 chambres, cabinet et corridor dans la mansarde, cuve, etc.

7° Le cottage en bois à deux corps de logis et cinq lots de terre formant l'encoignure N. E. des rues Magasine et Upperline dans l'îlet borné par les rues Magazine, Upperline, Lyon et Live Oak. Il se compose de 4 chambres et cuve à chaque corps de logis. Les lots mesurent 130 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 110 pieds sur la rue Upperline.

8° Propriété commerciale de choix, est entièrement spacieux à deux étages No 97 de la rue Vieille-Levée ou Decatur, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Chartres, Conti et St Louis. Le lot mesure, selon un acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire, en date du 11 mars 1829, au pied français, 32 pieds de face à la rue Decatur sur 180 pieds de profondeur, mais actuellement est maintenant de 34 pieds 5 pouces de face sur 214 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins. Comme emplacement de premier choix, en très pour grocerie ou produits en général, il n'y en a pas de supérieur dans le Deuxième District. Elle est louée à bail à M. L. Lacassagne, jusqu'au 31 décembre 1881.

Pour plus amples informations à la vente. Les parties devront examiner la propriété, ne seront admises qu'avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—1/4 ou plus comptant à la discrétion de l'acquéreur et la portion à crédit à 1, 2 et 3 ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 0/0 honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros notaire.
11 mars—11, 12, 13, 19, 20, 26,27, 2 avril à la date

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et bâtisses de choix situées sur l'Avenue St-Charles.

Vente à l'encan à crédit.

Robert Jumonville vs. Madeline T. Connelly, No 2045, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI 26 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1881, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Quinze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désignés sur un plan fait par Buisson, du 2 avril 1839 comme plan No 18 du livre de plans No 2, dans les archives de Wm. Christy, anciennement notaire en cette ville, comme lots Nos 13 à 16 et 24 à 34 inclusivement et conformément au dit plan, mesurant comme suit:

Les lots Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds 4 pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur 150 pieds de profondeur.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 27 pieds et 3 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 138 pieds 5 pouces et 5 lignes.

Les lots Nos 24 à 34 mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 32 forme l'encoignure de l'Avenue St-Charles et de la rue Toledano.

Le lot No 33 mesure 39 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 160 pieds.

Les susdites mesures sont plus ou moins.

La propriété sera vendue selon un plan qui sera exposé avant et au moment de la vente. Les améliorations sur ces propriétés consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec les dépendances nécessaires, etc., situées près de l'encoignure de l'Avenue St-Charles et la rue Toledano, et une petite bâtisse en bois sur l'Avenue de la Louisiane. Les propriétés seront vendues de manière à satisfaire les acquéreurs.

Termes et conditions de la vente. Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final garanti par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de paiement. L'acquéreur devra en plus de son enchère assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 10 rue Royale.
24 fév—24,26,27—5,12,19,26,26